

# CIRCULAIRE CPDP 2017

LE SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION PÉTROLIÈRE FRANÇAISE ET COMMUNAUTAIRE



N° 11247 | Vendredi 12 mai 2017

## INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### Mesures de simplification et de dématérialisation

Fixation du modèle national de demande d'enregistrement

---

#### ARRÊTÉ DU 3 MARS 2017

> À compter du 16 mai 2017, toute demande d'enregistrement d'une installation classée relevant de ce régime devra être effectuée au moyen du **formulaire CERFA n°15679\*01**, indique un arrêté du 3 mars 2017 publié au Journal officiel du 31 mars 2017.

Ce formulaire, ainsi que sa notice explicative, vient d'être mis à disposition sur le site :

<https://www.service-public.fr/>.

Pour rappel, cet arrêté est pris en application du décret n° 2015-1614 du 9 décembre 2015, qui a modifié le contenu et la publicité du dossier de demande d'enregistrement (article R. 512-46-3 du code de l'environnement)<sup>(1)</sup>.

> Figurent ci-après l'arrêté du 3 mars 2017 et le formulaire CERFA n°15679\*01.

---

<sup>(1)</sup> Circ. CPDP n° 11034 du 15 décembre 2015.

>>>